

Venezuela. Rejet des tentatives d'incorporation au TIAR



Caracas, 27 juillet (RHC)- Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a déclaré nulle la décision prise par l'Assemblée Nationale en désobéissance, décision qui a pour but de réincorporer le pays au TIAR, le Traité Inter-américain d'Assistance Réciproque.

La Salle Constitutionnelle du principal organe judiciaire a souligné le manque de bases juridiques du décret adopté par cette organe législatif le 23 juillet dernier et auquel l'opposition détient la majorité. Elle a également dénoncé l'attaque contre l'état de droit et contre les pouvoirs publics par cette instance parlementaire.

Le Tribunal Suprême de Justice a rappelé que le Venezuela et d'autres pays de la région ont rendu officielle devant l'OEA, l'Organisation des États Américains, le 14 mai 2013 la sortie de ce traité qui est resté sans effet le 14 mai 2015.

Il a également signalé que le président constitutionnel vénézuélien, Nicolás Maduro, a légalisé en avril 2016 le procesus de retrait de l'OEA à cause de sa complicité avec la politique hostile des États-Unis.



Radio Habana Cuba